

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR DAVID LAVERTU

ET

DENISE LAVERTU

DÉCEMBRE 2009

BAPE

PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

Nous, mon fils David Lavertu et moi, Denise Lavertu, résidons à cette adresse depuis 1984. Nous sommes tous les deux nés dans la municipalité de St-Ferdinand, secteur Vianney et à toutes fins pratiques, nous avons toujours vécu ici à l'exception de quelques années où nous sommes partis étudier à l'étranger et où j'ai y travaillé quelques temps. En fait, nous demeurons sur une partie de la terre paternelle où mes parents ont travaillé toute leur vie comme agriculteurs. Mes grands-parents ont également gagné leur vie en agriculture dans cette belle région. Nous avons choisi de demeurer dans ce coin de pays à cause de son charme particulier, sa quiétude, sa beauté des paysages, ses espaces verts et des gens qui y habitent, ce qui en fait sa qualité de vie.

Mais voilà que ce projet de parc éolien peut perturber tout cela, tout d'un coup et à grands coups. Cela nous préoccupe particulièrement car nous sommes situés directement dans le parc éolien. Nous serons entourés par 22 à 25 éoliennes.

Premièrement, nous croyons qu'il y a un risque potentiel pour notre santé physique et mentale considérant la distance qui nous sépare de certaines de ces éoliennes. Nous considérons qu'elles se situent très près de notre résidence. Pourquoi devons-nous prendre ces risques? Notre santé, nous y tenons.

Considérant le climat sonore, nous sommes sûrs que cela va être perturbateur. Nous vivons dans un milieu rural extrêmement calme, surtout la nuit, et tout d'un coup, nous allons nous retrouver en permanence avec des décibels de l'ordre de 40 à 45 db (A). Ce sera un changement radical avec tous ces effets négatifs possibles et encore méconnus pour la plupart.

En ce qui concerne les télécommunications, on nous laisse croire que nous ne subirons aucun changement à l'exception qu'on va avoir l'obligation de se convertir à la télévision numérique. Pourtant, les télévisions d'état ne vont-elles pas continuer à diffuser également en analogique? Donc, à cause du projet, nous n'aurons plus le choix tel que maintenant, nous devons nous convertir et y payer le prix. Donc, cela brime notre libre choix. De plus, considérant les tours de télécommunications déjà existantes ici, nous avons espoir que le projet ne viendra pas perturber ce qui existe déjà. Nous considérons important que le promoteur respecte le règlement existant concernant les distances réglementaires entre une éolienne et une tour de télécommunication telles que dictées par Industrie Canada.

Aussi, nous savons que l'impact visuel sera majeur compte tenu de la morphologie de notre région.

Nous n'avons rien contre le développement de l'énergie éolienne mais nous considérons que cela ne doit pas se faire n'importe où et n'importe comment.

Actuellement, nous pensons que les normes ne sont pas encore assez restrictives et sévères pour ne pas causer plusieurs perturbations au niveau de l'environnement et la qualité de vie des citoyens concernés. Tel que proposé, ce projet présente trop d'inconnus, donc encourt trop de risques pour nous de quelque nature que ce soit et c'est pour tous ces motifs que nous croyons que ce projet est inacceptable et ne devrait pas être autorisé.

Nous croyons fermement que la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu devrait tenir compte des éléments suivants :

- * La distance entre une éolienne et une résidence de + ou - de 500 m est trop petite. Une distance minimale de 2 km est requise.
- * Un plan d'intégration architecturale (PIA) aurait dû être fait.
- * On devrait tenir compte du niveau différentiel de 5 à 10 db(A), comme en France, entre les bruits existants et les bruits futurs.
- * Une étude psychosociale aurait dû être faite dans l'étude d'impact.


David Lavertu


Denise Lavertu